

Mon enfant entre au **CP**

Voici quelques repères pour accompagner votre enfant tout au long de son année de CP.

Les 5 principes pour être en forme à l'école

1. Un enfant qui dort suffisamment

Le sommeil est essentiel au **développement** de votre enfant et à la bonne **acquisition des apprentissages**.

Entre 6 et 13 ans, un enfant a besoin de 9 à 11 heures de sommeil par jour. Évitez les écrans le soir.



2. Un enfant qui mange équilibré

L'alimentation joue un rôle primordial dans la croissance de votre enfant. À la cantine, **des diététiciens élaborent les repas**.

Variez les aliments et assurez-vous qu'ils ne soient ni trop gras, ni trop sucrés, ni trop salés. Le petit-déjeuner est important pour qu'un enfant puisse bien apprendre.



3. Un enfant avec un carnet de santé à jour

- ✓ **11 vaccins obligatoires.**
- ✓ **1 bilan de santé** à l'école entre 5 et 6 ans, pour vérifier la vue, l'audition, les dents, ainsi que le langage.

N'hésitez pas à contacter médecins et infirmiers scolaires.



4. Un enfant qui fait de l'exercice

À l'école élémentaire, votre enfant pratique chaque semaine **3 heures d'activités physiques et sportives**. Bénéfiques pour la santé, elles sont l'occasion pour lui d'apprendre le respect, de soi et des autres.

5. Un enfant en confiance

Les professeurs transmettent aux élèves des valeurs essentielles à la sérénité de l'école :

- ✓ **principe de la vie en société ;**
- ✓ **égalité fille-garçon ;**
- ✓ **lutte contre le harcèlement ;**
- ✓ **scolarisation des enfants en situation de handicap.**

Il te va bien ton **CARTABLE!**



Ce que votre enfant va apprendre

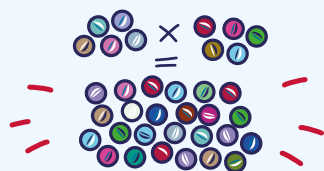
Lecture, écriture, vocabulaire

Grâce à la maternelle, votre enfant est bien préparé à l'**apprentissage de la lecture et de l'écriture**. En CP, il apprend à lire deux heures par jour. Au cours du premier trimestre, il va lire de mieux en mieux et mieux comprendre ce qu'il lit.

Votre enfant a besoin d'être rassuré pour avancer en toute sérénité. Il est important de valoriser ses progrès et de l'aider, si nécessaire, en l'invitant à décomposer en syllabes les mots qu'il ne parvient pas à lire ou à écrire.

Relire avec lui ses leçons le soir l'aide à progresser, lire une histoire lui donne le goût de la lecture.

Toi tu lis
la **PREMIÈRE** page
et moi **LA SECONDE** !
D'accord ?



Grâce aux multiplications,
on va avoir **PLEIN DE BILLES** !

Mathématiques

En CP, votre enfant apprend à compter jusqu'à 100.

Il va aussi étudier le sens des quatre opérations :

addition, soustraction, multiplication et division qu'il approfondira dans les classes suivantes. Cela lui permet de commencer à résoudre des problèmes simples.

Votre enfant va apprendre ses tables d'addition et de multiplication. Plus il sera à l'aise avec ses tables, moins il aura de difficultés en mathématiques.

Enseignement artistique

L'éducation artistique et culturelle développe la créativité de tous les élèves et leur confiance en eux.

À l'école élémentaire, les élèves bénéficient de 2 heures d'enseignement artistique chaque semaine : étude d'œuvres et d'artistes, pratique des arts plastiques et éducation musicale.

Une chorale par école : le chant permet aux enfants de découvrir la musique et de prendre conscience de leur corps, de leur respiration et du son de leur voix.



lire

écrire

compter

Les savoirs
fondamentaux

respecter autrui

Suivre les apprentissages de votre enfant



Les évaluations permettent de mesurer les progrès des élèves et de répondre à leurs besoins.



Deux évaluations nationales

Votre enfant passe des évaluations nationales en septembre et janvier. Elles permettent aux professeurs de mieux adapter leurs enseignements aux élèves et de veiller à la bonne acquisition des savoirs fondamentaux.

Les acquis de votre enfant vous sont transmis par son professeur. C'est l'occasion d'échanger sur la réussite de votre enfant.

Les évaluations du quotidien

Elles aident votre enfant à fournir un travail régulier, permettent de **faire un point** sur ses connaissances et ses compétences et de vérifier ses acquisitions.

Les bilans périodiques

Deux fois par an, ils vous renseignent sur les acquis, les progrès et les difficultés éventuelles.

Un indicateur simple évalue les résultats de votre enfant par rapport aux **objectifs d'enseignement** :

non atteints

partiellement atteints

atteints

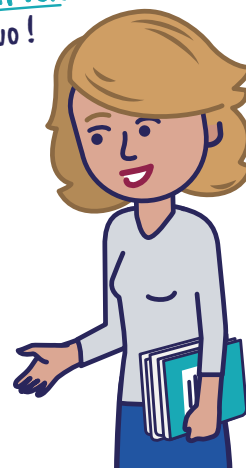
dépassés

Et vous savez aussi
**ÉCRIRE
ET COMPTER**
Bravo !



Du CP à la 3^e, un livret scolaire numérique contient toutes les informations relatives aux acquis de votre enfant.

Madame,
ON SAIT LIRE!



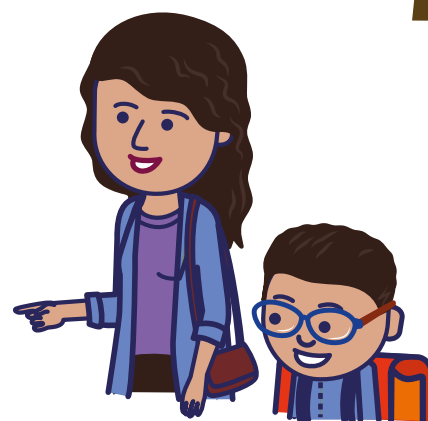
Les temps forts de l'année

Échanges avec l'équipe pédagogique

- ✓ Réunion de rentrée organisée par le directeur d'école.
- ✓ Rencontres annuelles en classe avec le professeur pour bien suivre la scolarité de votre enfant.
- ✓ Remise individuelle des évaluations nationales.
- ✓ Rencontres avec le professeur.

Pour contribuer à la réussite éducative de votre enfant, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec le professeur.

Ces échanges vous permettent de construire et de consolider une relation de confiance avec les professeurs, nécessaire pour la réussite de votre enfant.



Élections de parents d'élèves

Pour l'année scolaire 2019-2020, les élections se tiendront le **vendredi 11 octobre 2019** ou le **samedi 12 octobre 2019***.

Le représentant des parents d'élèves :

- ✓ siège notamment au **conseil d'école** ;
- ✓ fait le lien **entre les familles, les professeurs et la direction de l'établissement** ;
- ✓ donne son avis et émet des **suggestions sur le fonctionnement de l'établissement**.

Participer aux élections contribue au bon fonctionnement des écoles.

Les parents élus portent **la voix et les préoccupations de chaque parent**.



Tout parent d'élève peut voter, qu'il soit de nationalité française ou étrangère, du moment qu'il possède l'autorité parentale sur son enfant et qu'il n'est pas privé par jugement de tout ou partie de ses droits civils, civiques ou familiaux.
Quel que soit le nombre d'enfants inscrits dans la même école, chaque parent ne dispose que d'une voix.

* Le vendredi 27 septembre ou le samedi 28 septembre 2019 pour La Réunion et Mayotte.

Consultez la mallette des parents pour trouver plein d'astuces afin de bien suivre la scolarité de votre enfant

mallettedesparents.education.gouv.fr